

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 avril 2023

ADHESION DU POLE
METROPOLITAIN A
LA FEDERATION
SCOT POUR L'ANNEE
2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président

Convocation du : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Julien BOUCHET – M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI –

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 1

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA FEDERATION SCOT POUR L'ANNEE 2023

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière d'aménagement et de développement du territoire métropolitain, il a pour missions « la coordination et l'harmonisation des documents d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat de ses membres, notamment dans le cadre de la démarche InterSCOT et du projet de territoire Grand Genève ; [...] *la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière et la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle appuyant les actions portées par ses membres et liées à l'aménagement et au développement du territoire métropolitain ; [...]* « *la mise en place d'actions et de plateforme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins et partenaires du Genevois français et du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise* » ;

Vu la feuille de route du mandat 2020-2026 adoptée le 26 mars 2021 en Comité syndical comprenant notamment pour objectif « *d'élaborer un SCOT infra-métropolitain, avec le périmètre le plus large possible et selon les volontés des EPCI concernées ; ainsi que de recréer une démarche InterSCOT, intégrant les EPCI de SCOT dépassant les limites du Pôle métropolitain, dans un esprit de coordination, voire de fusion des périmètres, selon les volontés des EPCI et syndicats porteurs de SCOT concernés.* » ;

Vu la délibération prise par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 24 février 2022 sur sa première adhésion à la Fédération nationale des SCOT ;

Vu la délibération prise par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 23 mars 2023 portant sur la préfiguration du SCOT du Genevois français ;

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

La Fédération regroupait, en 2021, 323 établissements publics de SCOT. Depuis le 1er janvier 2022, la Fédération Nationale des SCOT a ouvert ses adhésions aux « partenaires associés », structures non porteuses de SCOT. C'est sous ce statut que le Pôle métropolitain du Genevois français a adhéré une première fois à la Fédération nationale des SCOT en 2022.

Dans la continuité de l'année 2022, le renouvellement de l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français à la Fédération nationale des SCOT permettrait :

- D'une part, de s'impliquer dans un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...) ;
- D'autre part, de porter un discours cohérent et partagé avec les structures porteuses de SCOT, d'être force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et de profiter d'un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

En 2022, le Pôle métropolitain a pu notamment bénéficier de formations gratuites à distance organisées avec le concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et en lien avec les projets en cours sur le Genevois français. De nouvelles formations liées aux enjeux actuels (par exemple : SCOT et politique de l'habitat, activité économique et sobriété foncière à l'heure du Zéro artificialisation nette) sont programmées pour 2023.

La Fédération nationale des SCOT est également pourvoyeuse d'études et d'analyses juridiques (par exemple : Coût et financement des SCOT, enquête au 1^{er} semestre 2022 ; S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement à l'aune du ZAN). Par ailleurs, le Pôle métropolitain a sollicité à plusieurs reprises les équipes juridiques de la Fédération dans le cadre de la préfiguration du SCOT du Genevois français.

La cotisation pour l'année 2023 est inchangée et s'élève à 1 000 euros. Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Considérant la feuille de route politique du Pôle métropolitain qui prévoit la détermination d'un périmètre de SCOT métropolitain et la refonte de la démarche InterSCOT, et compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Pôle métropolitain du Genevois français à s'engager aux côtés de la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français renouvelle son adhésion à la Fédération Nationale des SCOT pour 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français à la Fédération nationale des SCOT pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2023, à hauteur de 1 000€ en tant que « partenaire associé » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/23

Publié ou notifié le 03/05/23

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français (P.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.